

Guide du chercheur

Petite histoire

Le Centre de généalogie de la Petite-Nation a été fondé en 2012 suite à une entente de collaboration entre les membres du Comité culturel de Papineauville (CCP) et des membres de la Société de généalogie de l'Outaouais (SGO). Lors de l'inauguration, la salle de recherche fut nommée la salle de documentation *Jeanne-Schryer*. Cette étape fait suite à de longues démarches et à la générosité d'une pionnière dans la recherche généalogique. Mme Jeanne Schryer [1944-2001] a été « présidente de la Société historique Louis-Joseph-Papineau (SHLJP) de 1988 à 1996. Son intérêt pour la généalogie des ancêtres de la Petite-Nation fut grand et elle s'intéressa beaucoup à la famille de Louis-Joseph Papineau. Elle en a fait l'arbre généalogique et, suite logique, s'intéressa à Denis-Benjamin Papineau. Elle a rédigé le répertoire des baptêmes, mariages et sépultures de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours de Montebello et elle a collaboré à la préparation du livre *Les défricheurs de la Petite-Nation*. Elle est ensuite devenue présidente du Comité de mise en valeur de l'ancienne gare de Montebello. Le 22 juin 1993, elle a été décorée de la médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada, en reconnaissance de sa contribution significative au bien-être de ses compatriotes et de sa communauté. »¹

Mme Schryer a fait don de sa collection de documents au Centre de l'Outaouais des Archives nationales du Québec tout en demandant à Mme Claire Leblanc de poursuivre son rêve d'ouvrir un jour un centre de généalogie pour notre région. Mme Leblanc précise que « cette collection reflète essentiellement les relations de Denis-Benjamin Papineau, seigneur de Plaisance, avec le premier missionnaire à couvrir

Dans ce numéro

Aménagement de la salle de recherche.....	2
Méthode de consultation des documents	3
Reprographie	4
Catalogue du CGPN	5
Le code-barres	6
La gestion de la bibliothèque	7
Les bases de données	8
Partenariat et association	8
Services de recherche généalogique	9
Code d'éthique du généalogiste.....	10
Conseil d'administration du CCP.....	12

Quelques règles de consultation pour un service efficace

- * Le chercheur doit laisser au vestiaire manteau, chapeau, parapluie, porte-documents, sac à main, étui à ordinateur et tout autre effet personnel.
- * Il est interdit de fumer, de manger et de boire.
- * Les appareils téléphoniques sont réservés au personnel.
- * Tous les documents doivent être consultés sur place.
- * Le chercheur ne peut annoter un document, ni s'y appuyer.
- * Le chercheur doit utiliser un crayon à mine pour prendre ses propres notes afin d'éviter les taches d'encre sur les livres.
- * Le chercheur doit porter des gants (fournis sur place) pour consulter des documents photographiques. Il pourrait être invité par le personnel à porter des gants pour consulter d'autres types de documents.
- * Le chercheur doit maintenir l'ordre de classement des documents consultés, qu'ils soient dans un dossier ou dans une boîte.
- * Après consultation, le chercheur doit déposer les documents sur le chariot prévu à cet effet et ne rien remettre sur les étagères.
- * Les documents doivent être manipulés avec soin.
- * Une ambiance favorisant la recherche doit être maintenue en tout temps. Le silence est de rigueur.

Petite histoire (suite)

ce territoire (Jean-Baptiste Roupe) et les premiers curés de la paroisse Notre-Dame de Bonsecours de Montebello. Les sujets abordés sont nombreux : construction de la première chapelle, gestion du cimetière, souscriptions pour le curé. On y retrouve surtout de la correspondance, mais également quelques documents notariés (contrats, actes de donation). »²

Grâce à l'entente de partenariat conclue avec la SGO, d'autres ressources en généalogie sont venues s'ajouter au fonds Jeanne-Schryer.

¹ Source : Claire Leblanc, 2012.

² Idem.



Aménagement de la salle de recherche

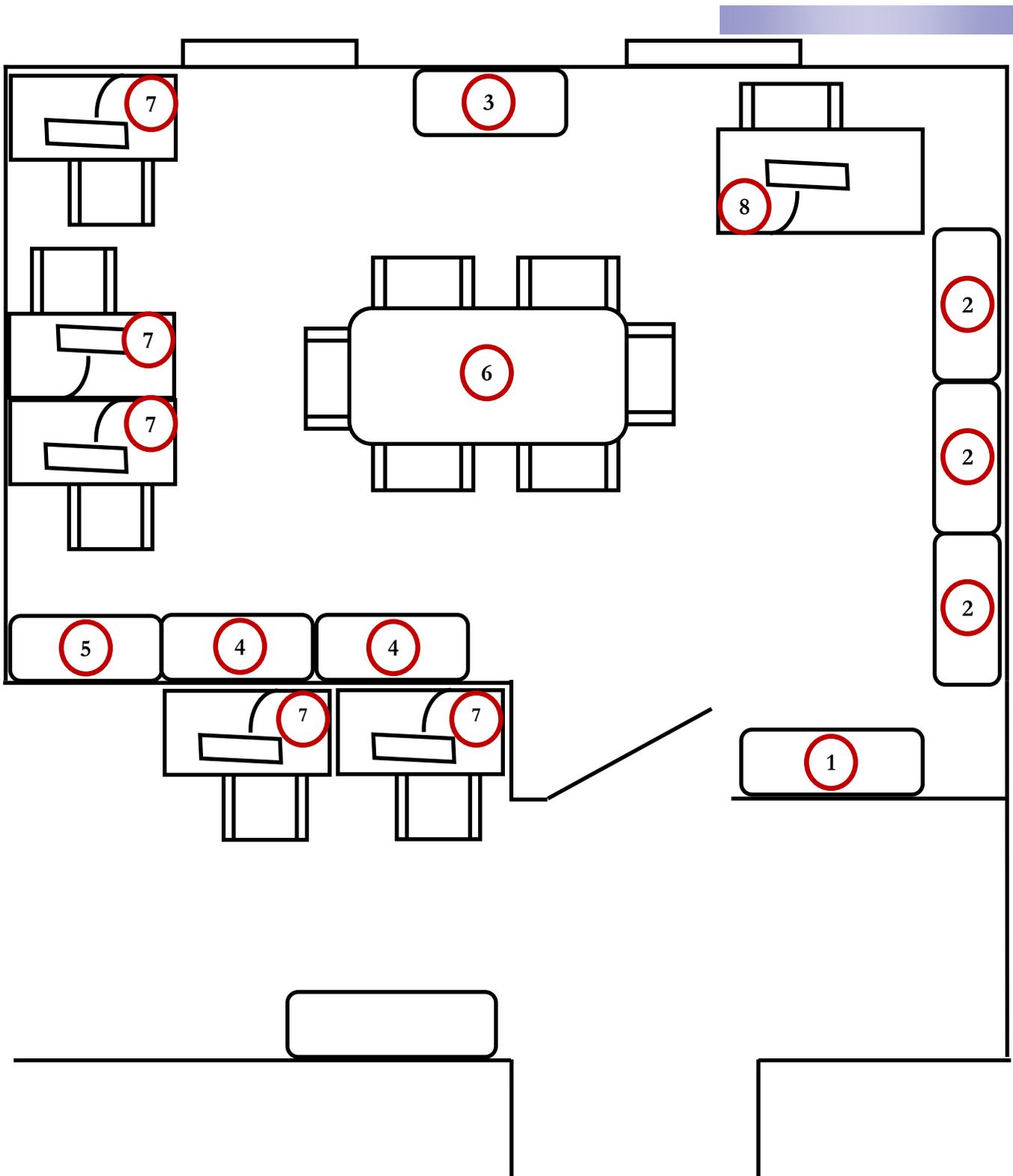
La documentation de la salle de recherche Jeanne-Schryer est accessible aux chercheurs; toutefois, l'utilisation de l'équipement informatique, des bases de données et de l'assistance de nos conseillers bénévoles sont des services gratuits aux membres du Comité culturel de Papineauville (CCP).

L'adhésion annuelle au CCP est de 20 \$ par personne (pour le reste de l'année 2018, l'adhésion est de 15 \$); cet abonnement permet aux membres de profiter des avantages offerts par le centre de généalogie ainsi que l'accès aux activités du *Rendez-vous des Arts*, des célébrations du *Patrimoine de Papi-*

neauville et *Vue sur l'Art*.

La documentation est répartie selon le sujet ou la nature des ouvrages (voir la section concernant les cotes).

Légende :	
①	Documents de référence
②	Répertoires de baptêmes, mariages et sépultures
③	Périodiques
④	Ouvrages portant sur l'histoire du Québec, du Canada et autres
⑤	Monographies
⑥	Catalogue (papier / numérique)
⑦	Postes informatiques pour les chercheurs
⑧	Bureau du conseiller bénévole



Le nouvel aménagement de la salle de recherche Jeanne-Schryer.

Pourquoi s'abonner?

Le Centre de généalogie de la Petite-Nation (CGPN) offre la possibilité d'un abonnement annuel avec le Comité culturel de Papineauville afin de bénéficier des ressources et des services offerts par les bénévoles du CGPN, du comité du Patrimoine et du Rendez-vous des arts. La cotisation annuelle est de 20 \$ pour 2018.

Les membres ont un accès gratuit aux bases de données du centre dont le PRDH, BMS2000, l'Institut Drouin, ainsi qu'Ancestry.

Avec ces avantages, l'accompagnement de nos bénévoles dans vos recherches afin de vous guider est également gratuit. De plus, vous bénéficiez d'un accès privilégié aux conférences, au blogue et au bulletin mensuel sur le site web du CGPN (en préparation).

Si vous souhaitez qu'un membre du CGPN effectue pour vous des recherches sur votre famille, informez-vous auprès du responsable du centre, M. Alain Faubert, afin de connaître la tarification.

Méthode de consultation des documents

Tous les documents de la bibliothèque sont en accès libre dans la salle de recherche. De même, le contenu de l'inventaire des archives est en accès libre dans la salle des archives, où le chercheur peut également consulter différents journaux, des documents municipaux et généalogiques, ainsi que des dossiers d'archives.

Des publications qui ne sont pas disponibles dans la salle de recherche peuvent être obtenus par prêt entre services d'archives ou entre bibliothèques (PEB). Il suffit d'en faire la demande au bureau d'accueil du Centre de généalogie de la Petite-Nation. Il faut prévoir un délai de trois semaines.

Un conseiller bénévole du Centre

de généalogie de la Petite-Nation est sur place pour expliquer la démarche de recherche généalogique et présenter les ouvrages de référence.

Après avoir repéré le document désiré dans le catalogue (index papier ou numérisé des documents disponibles), le chercheur peut se le procurer dans la salle de recherche selon la cotation du document.

Le chercheur doit inscrire son nom sur la liste de disponibilité placée près de chaque ordinateur pour pouvoir utiliser les bases de données numérisées.

Après consultation, le chercheur doit déposer les documents sur le chariot prévu à cet effet.

Reprographie

La reproduction de publications par le chercheur est autorisée. Des frais de reproduction s'appliquent selon les tarifs en vigueur. Le chercheur doit en acquitter les frais auprès du représentant du centre de généalogie. La reproduction des documents d'archives est effectuée par le conseiller bénévole. Si les reproductions doivent être préparées et postées, un acompte peut être exigé. Il est possible d'obtenir une copie numérique des documents en faisant la demande auprès du conseiller bénévole. Le chercheur doit, au préalable, verser un acompte. Il est interdit d'utiliser

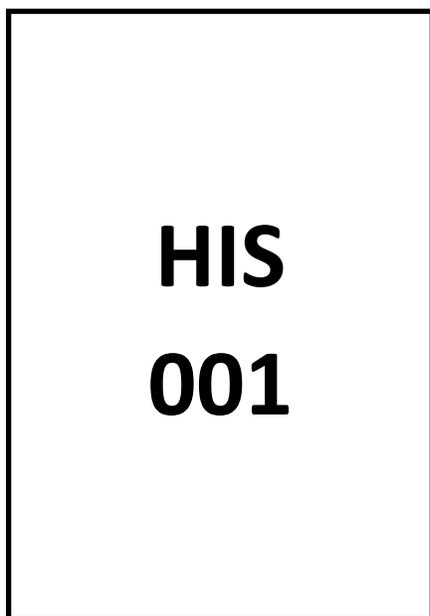
un numériseur ou un appareil photographique dans la salle de recherche. Lorsqu'une reproduction fait l'objet d'une publication ou d'une exposition, une licence de droits d'auteur ou une autorisation d'utilisation doit être signée. Toute demande de reproduction faite par la poste, par courriel ou par télécopieur doit être accompagnée d'une description détaillée des documents et, si possible, de leur cote et de leur titre. Il faut prévoir un délai de trois semaines après la date de réception des demandes de reproduction de documents.

Catalogue du CGPN

Après avoir comparé quelques systèmes de cotation de documents, nous avons choisi d'utiliser un système simple basé sur le sujet ou la nature de l'ouvrage.

Ce système est utilisé par de nombreuses sociétés de généalogie. Il utilise trois lettres majuscules qui représentent les premières lettres du sujet suivies d'un nombre à 3 chiffres. Certaines cotes ont deux séries de chiffres ou de lettres; par exemple, les répertoires de cimetières (CIM-00-000) ont la cote CIM suivie de la région administrative (parfois des lettres de la province comme ON pour Ontario) et du numéro du document. D'autres cotes comme les histoires de familles (FAM) ont 4 lettres qui représentent les 4 premières lettres du patronyme étudié suivies du numéro du document.

Ce système de cotation permet de mieux retracer l'endroit où se trouve le document dans la salle de recherche.



Système de cotation du CGPN

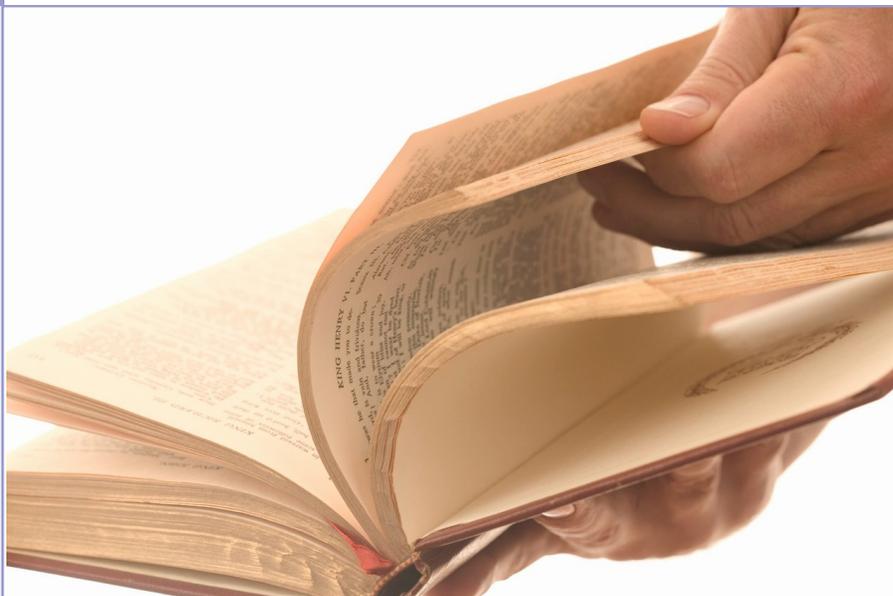
BIO-XXXX-00	Biographies
CIM-00-000	Cimetières
FAM-XXXX-00	Histoire de familles
GEN-000	Ouvrages d'intérêt généalogique
GEN-DICT-00	Dictionnaires
GEN-GREFFE-000	Greffes des notaires
GEN-GUIDE-000	Guides sur des méthodes de recherche
GEN-MILI-000	Ouvrages sur les militaires ou la milice
GEN-PREV-000	Prévôté de Québec
GEN-RANQ	Le Rapport de l'Archiviste
GEN-REGI	Répertoires, registres, bibliographies
HIS-000	Histoire
MFM-000	Microfilms
PAR-XXX-00	Paroisses (anniversaires, histoire)
PRDH-00	Programme de recherche en démographie historique
REC-00-000	Recensements
REF-DICT-000	Dictionnaires biographiques
REP-00-000	Répertoires de paroisses
REV-XXXX-00	Périodiques
USU-000	Ouvrages d'intérêt général

Bienvenue aux bénévoles!

Le Comité culturel de Papineauville, un OBNL qui regroupe, les arts, la culture, le patrimoine et la généalogie, mise sur le bénévolat pour assurer son fonctionnement et pour offrir des activités intéressantes.

Présentement nous sommes à la recherche de bénévoles pour assurer l'assistance aux chercheurs en généalogie.

Une formation et un accompagnement seront donnés aux bénévoles intéressés.



Le code-barres

L'utilisation du code à barres ou code-barres permet d'indexer toute la documentation de la salle de recherche.

Avec le code ISBN, il est possible de retrouver rapidement les informations de base concernant l'édition d'un livre. Toutefois, ce n'est pas le cas de vieilles éditions qui n'ont pas de code ISBN. Il faut alors compléter les informations manuellement.

En attribuant un code-barres numérique à chacun des livres, l'indexation de la bibliothèque permettra de maintenir plus facilement un inventaire à jour.



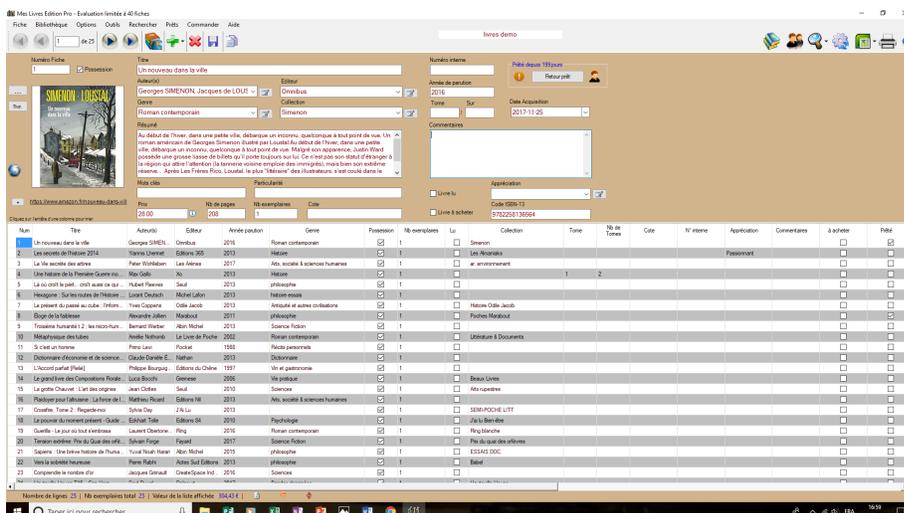
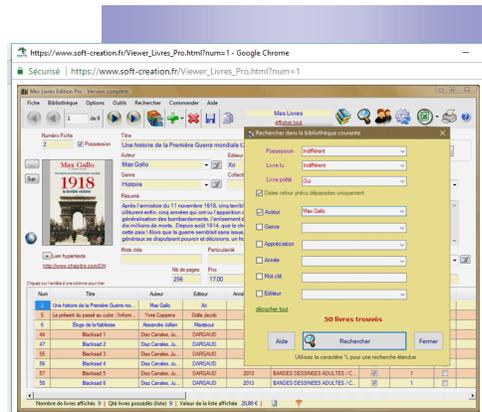
La gestion de la bibliothèque

Le CGPN utilise le logiciel Mes Livres Édition Pro qui est une application à la fois complète et facile à utiliser. Elle permet de gérer les livres de la bibliothèque, de maintenir à jour l'inventaire de la documentation et de travailler en réseau local et à distance.

Les fiches peuvent être importées automatiquement grâce au module d'import par Internet ou en scannant les codes-barres des ouvrages. Les notices de plus de 2 millions d'ouvrages sont ainsi disponibles : livres grand public, ouvrages professionnels, manuels scolaires ou parascolaires, livres spécialisés...

L'application intègre de nombreux outils :

- la possibilité de travailler en réseau local à plusieurs utilisateurs sur la même base,
- l'accès à la plupart des ouvrages francophones existants,
- l'import rapide des notices via Internet (avec ou sans lecteur de code-barres),
- la possibilité de scanner les codes-barres (ISBN) pour importer les notices,
- la possibilité de configurer le logiciel en consultation (lecture seule),
- la recherche des ouvrages suivant divers critères,
- la possibilité de trier par genre, par auteur, par collection, par éditeur...
- l'impression sous forme de fiches individuelles ou de tableaux,
- l'intégration automatique de la photo de la couverture,
- la visualisation synthétique de l'ensemble des couvertures,
- l'import et l'export vers ou depuis Excel et Open-Office,
- la sauvegarde et la restauration des bases de données,
- la normalisation des champs à afficher,
- la possibilité de travailler en réseau distant avec Dropbox,
- de nombreuses possibilités de paramétrage du logiciel.





GÉNÉALOGIE QUÉBEC



Les bases de données

Le CGPN offre à ses membres un accès gratuit aux bases de données du Groupe BMS2000, d'Ancestry, du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, et de Généalogie Québec de l'Institut Drouin (qui inclut le Lafrance et les registres de paroisses du fonds Drouin).

Dans la salle de recherche Jeanne-Schryer, plusieurs postes informatiques sont disponibles aux chercheurs.

Dès l'heure d'ouverture du CGPN aux chercheurs, les postes informatiques sont préparés et l'accès aux bases de données est activé.

Le CGPN offre des services de recherche et de traduction d'actes à des prix très compétitifs. Informez-vous auprès du représentant du CGPN!

Partenariat et association

Le CGPN cherche à favoriser l'épanouissement de l'entraide généalogique. Il vise à regrouper les personnes intéressées à promouvoir les recherches sur les histoires de familles des ancêtres de la région de la Petite-Nation et à répandre les connaissances généalogiques. Elle favorise la conservation des documents relatifs à la généalogie ainsi que celle des fonds privés de ses membres. Elle se veut aussi le lieu de conservation du patrimoine familial.

Le CGPN est un fier partenaire de la Société de généalogie de l'Outaouais (SGO) qui a grandement contribué à prendre son essor. Le centre salue la contribution de la SGO au niveau matériel et formatif.

Le CGPN est membre de la Fédération des sociétés de généalogie du Québec (FQSG). De ce fait, il est reconnu comme une société de généalogie à part entière. Ceci lui permet de contribuer auprès d'autres sociétés de généalogie ainsi que de recevoir de ces mêmes sociétés. La FQSG définit une société de généalogie comme étant un « centre d'entraide par excellence pour toute personne désireuse de réaliser son arbre généalogique. » La FQSG propose sur son site web huit leçons de généalogie aux chercheurs qui souhaitent être bien renseignés et bien outillés (<http://federationgenealogie.qc.ca/guide-ressources/8-lecons>).

Services de recherche généalogique

La généalogie est l'histoire des ancêtres d'une personne. Partir à la conquête de sa généalogie peut être une aventure très intéressante et parfois surprenante. Faire ses propres recherches peut devenir un passe-temps rempli de découvertes. Toutefois, ce travail de longue haleine nécessite beaucoup de patience et de savoir-faire. Une personne qui manque de temps pour procéder à des recherches sur sa famille peut demander les services de généalogistes reconnus par la Fédération des sociétés de généalogie du Québec. Le Centre de généalogie de la Petite-Nation (CGPN) offre de tels services.

La recherche généalogique nécessite l'exploration de plusieurs types de documents tels que les recensements, les documents militaires, les actes des greffes de notaires, les actes de baptême/mariage/sépulture des registres paroissiaux et les actes de l'état civil.

Lorsqu'on entreprend notre généalogie, on commence normalement par nos parents et nos grands-parents. Une personne âgée de 40 ou 50 ans peut ainsi retracer jusqu'à 13 ou même 14 générations. La plupart des gens vont poursuivre la recherche en commençant par la lignée patronymique; il est normal de commencer par les individus portant notre nom de famille. Puis, on voudra entreprendre les autres lignées; elles font tout de même partie de notre génétique.

Entreprendre la recherche généalogique en procédant par la lignée patronymique (ou lignée patrilinéaire) est relativement simple avec l'utilisation des registres paroissiaux ou d'état civil de mariages. Toutefois, le chercheur peut rencontrer des difficultés avec l'écriture cursive ou l'interprétation phonétique des noms de famille des transpositeurs de l'époque. On rédigeait alors les noms selon ce qu'on

entendait ou comprenait et les curés n'utilisait pas toujours une écriture élégante.

Les actes de baptême, de mariage ou de sépulture sont accessibles sur des sites web tels que Généalogie Québec (avec le fonds Drouin contenant les paroisses du Québec et quelques-unes de l'Ontario), le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, le groupe BMS2000 et Ancestry. Ces sites payants permettent d'accéder aux copies numérisées des actes originaux. Toutefois, certains registres de paroisses ne sont pas bien ordonnés et il peut devenir difficile de s'y retrouver.

Certains chercheurs souhaitent établir une roue de paon, une représentation de leur arbre généalogique en forme d'éventail pouvant aller jusqu'à 10 ou 12 générations. D'autres chercheurs ont besoin d'une traduction d'un acte de baptême, de mariage ou de sépulture du registre d'une paroisse ou de l'état civil. D'autres souhaitent une traduction d'un acte de vente, d'un testament, de l'inventaire des biens après décès, etc.

Lorsqu'on élabore une table de cinq générations, jusqu'aux arrière-arrière-grands-parents, on parle plus de biographie que de généalogie. On cherche tous à en apprendre davantage sur la vie de nos ancêtres. Certes, la naissance et le décès sont des moments importants pour connaître la période où ont vécu nos ancêtres selon les événements majeurs qu'on retrouve sur une ligne de temps. Mais entre la naissance et le décès, on peut retrouver une foule d'autres détails concernant nos ancêtres : les recensements, les testaments, les inventaires après décès, les recensements... Informez-vous auprès du conseiller bénévole du CGPN; il saura répondre à vos questions.



Code d'éthique du généalogiste

Attendu que la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (ci-après « la Fédération ») est un organisme de regroupement et de représentation visant la promotion et l'épanouissement de la généalogie ainsi que la coordination entre les sociétés qui en sont membres;

Attendu que le Conseil d'administration de la Fédération (ci-après « le Conseil ») gère les affaires de la Fédération en conformité avec les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi et son Règlement général et notamment adopte tous règlements, politiques ou procédures afin d'en assurer une saine gestion;

En conséquence, le Conseil établit par les présentes le Code d'éthique du généalogiste ainsi que les règles qui le régissent.

ARTICLE 1. L'ENTRAIDE MUTUELLE

- 1.1 Le généalogiste collabore avec ses pairs, avec la société de généalogie dont il est membre, et avec les autres organismes œuvrant en généalogie ou dans des domaines connexes;
- 1.2 Le généalogiste dépose un exemplaire de tout travail de généalogie qu'il publie auprès de la société dont il est membre;
- 1.3 En cas de désaccord avec les affirmations ou la publication de données d'un collègue, le généalogiste respecte les règles de la courtoisie dans ses communications, tant privées que publiques.

ARTICLE 2. LA PROBITÉ INTELLECTUELLE

- 2.1 Le généalogiste respecte les lois et règlements relatifs aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle quant aux travaux publiés ou autrement produits par autrui en ne s'appropriant pas leur contenu sans l'autorisation de leur auteur. Le généalogiste indique les sources d'information consultées en prenant soin de bien identifier les extraits émanant d'un autre auteur que lui-même;
- 2.2 Le généalogiste s'assure de ne pas véhiculer d'informations généalogiques erronées en vérifiant les renseignements recueillis aux sources archivistiques avant de les diffuser ou, en cas d'impossibilité, en faisant mention de l'inaccessibilité de la source archivistique ou en précisant pour le moins la référence au document d'où il les a tirées;
- 2.3 Le généalogiste mentionne, le cas échéant, la collaboration reçue de collègues ou de groupes de travail;
- 2.4 Le généalogiste respecte les engagements pris lors de la communication d'informations obtenues dans le cadre de ses recherches.

ARTICLE 3. LE RESPECT DES LIEUX DE RECHERCHE ET DES DOCUMENTS

- 3.1 Le généalogiste respecte les règlements ainsi que les consignes en vigueur dans les différents lieux de recherche qu'il fréquente;
- 3.2 Le généalogiste effectue ses travaux de recherche dans le respect des autres chercheurs qui l'entourent;

Code d'éthique du généalogiste (suite)

3.3 Le généalogiste traite avec le plus grand soin les outils de travail et les documents mis à sa disposition; il redouble d'attention lorsqu'il s'agit de pièces originales afin d'éviter leur dégradation;

3.4 Le généalogiste n'annote pas des documents de recherche ni n'appose d'inscriptions manuscrites sur ceux-ci, même pour le motif de corriger une information qu'il sait inexacte. Il signale avec courtoisie à leur détenteur les rectifications qu'il estime devoir y être apportées;

3.5 Le généalogiste ne s'approprie pas les outils de recherche ou documents mis à sa disposition.

ARTICLE 4. LE RESPECT DU DROIT À LA VIE PRIVÉE

4.1 Le généalogiste respecte la nature confidentielle de certaines informations recueillies sur la vie privée des citoyens, faisant preuve de discernement dans la communication, la publication et la diffusion de telles informations et obtenant, le cas échéant, l'autorisation des personnes concernées.

ARTICLE 5. PROCÉDURE ET SANCTION

5.1 Toute contravention au présent code peut faire l'objet d'une sanction;

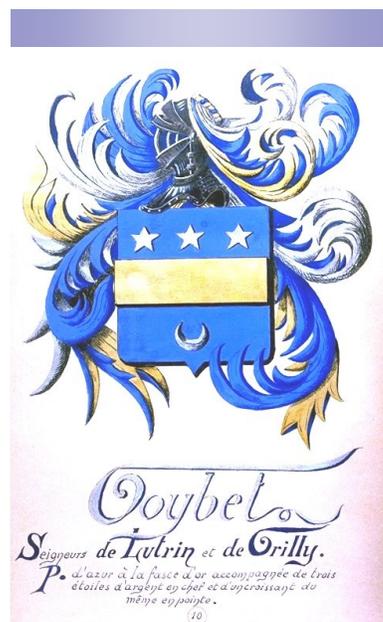
5.2 Une allégation de violation du présent code commise par un membre d'une société membre de la Fédération est faite par écrit et transmise au président de ladite société; celle alléguée avoir été commise par un généalogiste accrédité par le Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie (BQACG) est acheminée au président de la Fédération; l'identité du plaignant demeure confidentielle;

5.3 Dans le cas où la plainte vise le président d'une société membre, la plainte est transmise au président de la Fédération qui s'adjoint un officier ou autre administrateur de la Fédération ou de la société membre, à sa discrétion. Dans le cas où la plainte vise le président de la Fédération, elle est transmise au vice-président de la Fédération qui s'adjoint un officier ou autre administrateur de la Fédération. Dans tous les cas, la procédure décrite ci-dessous s'applique au traitement de la plainte.

5.4 Dans les quinze jours de la réception de la plainte, le président en détermine la recevabilité. S'il juge la plainte recevable, il s'adjoint un autre membre du conseil d'administration de sa société pour l'assister lors d'une rencontre au cours de laquelle le membre faisant l'objet de la plainte («l'intimé») aura l'occasion d'être entendu. Si la plainte vise un généalogiste accrédité par le BQACG, le président de la Fédération et le président de la société membre entendent l'affaire. Le comité est maître de la procédure et peut recevoir toute preuve qu'il estime pertinente;

5.5 Au terme de la rencontre le comité détermine s'il y a eu violation du présent code et des mesures qui lui paraissent appropriées afin de corriger ladite violation ainsi que toute autre sanction lui apparaissant adéquate et opportune dans les circonstances;

5.6 La décision du comité est transmise par écrit par le président à l'intimé ainsi qu'au plaignant et elle est sans appel.



Centre de généalogie de la Petite-Nation

188, rue Jeanne-d'Arc,
bureau 100
Papineauville (Québec)
J0V 1R0

Le Centre de généalogie de la Petite-Nation (CGPN) fait partie du Comité culturel de Papineauville (CCP) qui travaille assidûment à défendre, à promouvoir et à faire vivre la culture sous toutes ses formes, à travers des activités d'intérêt pour toute la famille et tous les groupes d'âge en offrant des services de haut niveau en généalogie et patrimoine, en organisant *Le Rendez-vous des arts*, un événement en arts visuels qui accueille une cinquantaine de participants d'ici comme du reste du Québec, et en participant à des événements et des rencontres à l'échelle locale comme régionale. Le CCP regroupe les comités du Patrimoine, du CGPN et du Rendez-vous des arts.

Le CGPN a pour mission de regrouper les personnes intéressées à promouvoir la recherche sur l'histoire des familles de nos ancêtres et à répandre les connaissances généalogiques avec les membres de la communauté (grands et petits). Elle favorise la conservation des documents relatifs à la généalogie ainsi que celle des fonds privés de ses membres. Elle se veut aussi le lieu de conservation du patrimoine familial de notre région.

Conseil d'administration du CCP

Le Centre de généalogie de la Petite-Nation (CGPN) fait partie du Comité des Affaires culturelles Papineauville-Ste-Angélique (CCP). Il est membre de la Fédération des sociétés de généalogie du Québec (FSGQ).

Le conseil d'administration 2018-2019 est composé de sept membres élus par acclamation :

- Paul Simon Beuvelet, président et responsable du *Rendez-vous des Arts* et *Vue sur l'Art*;
- Özgen Eryasa, vice-président et responsable des communications;
- Diane Beauchamp Lefrançois, trésorière;
- Gilles Goyer, secrétaire;
- Alain Faubert, administrateur et responsable du CGPN;
- Claire Leblanc, administratrice et responsable du patrimoine;
- Daniel Malo, administrateur, représentant de la municipalité;

Comité culturel de Papineauville

188, rue Jeanne-d'Arc, bureau 100
Papineauville (Québec)
J0V 1R0

Téléphone 819 427-5511 poste 2508

Télécopie : 819 427-5590

genealogie.papineauville@mrcpapineau.com